

DÉLIBÉRATION DE_2022_069

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT SEURIN DE PRATS sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 21 septembre 2022

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADÉ, Marie-Catherine ROHOF, Caroline MAZIÈRES, Christian GALLOT, Karine LEY, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Annie MAIGRE par Christian GALLOT, Magalie LEPLET par Gilles TAVERSON

Secrétaire : Caroline MAZIÈRES

Membres en exercice : 32 Présents : 26 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

OBJET : RPQS 2021 - USTOM

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et transport des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes ayant transféré leur compétence pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, conformément à l'article D2224-3 du C.G.C.T.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Président présente et commente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et transport des déchets de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais pour l'exercice 2021.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ADOpte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et transport des déchets de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais relatif à l'exercice 2021.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON**

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE



TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN



RAPPORT ANNUEL 2021

Sur le prix et la qualité du Service Public de la gestion des déchets
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

informations : 05 57 84 00 20 ou www.ustom.fr

Le présent rapport, validé en Comité Syndical le 17 mai 2022, a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de :

collecte et traitement des déchets

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, aux articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport a été transmis à l'ensemble des Maires des communes, ainsi qu'aux Présidents des Communautés de Communes, membres du Syndicat, qui doivent en faire rapport à leurs Conseils Municipaux ou Communautaires.

Le contenu de ce rapport est tenu à la disposition du public via le site internet de l'USTOM :

www.ustom.fr



Sommaire

Le mot du Président	Page 2
L'USTOM en 2021, c'est ...	Page 5

1. Présentation du syndicat

1.1 L'histoire du service public	Page 8
1.2 Le territoire d'application du service	Page 9
1.3 La gouvernance du syndicat	Page 10
1.4 Les sites de l'USTOM	Page 11
1.5 Le patrimoine du syndicat	Page 12

2. Ressources Humaines

2.1 Les effectifs	Page 15
2.2 Les formations	Page 16
2.3 L'absentéisme et l'accidentologie	Page 17

3. Collectes et tonnages

3.1 Présentation générale des collectes	Page 19
3.2 La collecte en point d'apport volontaire	Page 20
3.3 La collecte en porte à porte	Page 21
3.3.1 Les ordures ménagères résiduelles	Page 21
3.3.2 Les emballages ménagers	Page 23
3.3.3 L'évolution du tri	Page 24
3.4 La collecte en déchèteries	Page 25
3.4.1 Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie	Page 26
3.5 La Recyclerie	Page 27

4. Coût du service public

4.1 Les éléments stratégiques et financiers en 2021	Page 30
4.2 Le budget de fonctionnement	Page 32
4.2.1 Les dépenses de fonctionnement	Page 32
4.2.2 Les recettes de fonctionnement	Page 33
4.2.3 La fiscalité	Page 34
4.2.4 Le bilan de la section de fonctionnement	Page 35
4.3 Le budget d'investissement	Page 36
4.3.1 Les dépenses d'investissement	Page 36
4.3.2 Les recettes d'investissement	Page 37

5. Redevance incitative

5.1 La redevance incitative	Page 39
-----------------------------	---------

6. Communication & prévention

6.1 Les nouveaux outils 2021	Page 41
6.2 Animations et prévention des déchets	Page 42

7. Annexes

7.1 Les objectifs fixés par la loi de Transition Energétique	Page 44
7.2 Tableau des indicateurs	Page 45
7.3 Sigles et définitions	Page 47
7.4 Population par communautés de communes et par communes	Page 48



Le mot du Président

A l'occasion de la première année budgétaire de la nouvelle gouvernance, il convient de tirer un premier bilan des mesures prises depuis l'installation de la nouvelle équipe dirigeante en septembre 2020, en commençant par rappeler la situation économique de départ.

L'audit financier commandité dans la foulée de l'élection à Michel KLOPFER a confirmé en tous points les conclusions tirées l'année précédente par le cabinet KPMG, mandaté pour le même exercice :

- Des excédents budgétaires cumulés ayant atteint un niveau critique
- Un déficit constaté en 2019 et des perspectives de dégradation accélérée,
- Une capacité de désendettement excédant largement, sur les 2 dernières années, la limite de 12 ans fixée par la Loi de Programmation des Finances Publiques,

faisant craindre la perspective d'une mise sous tutelle administrative à court terme.



S'il faut rendre justice à l'équipe précédente d'avoir su moderniser et réhabiliter l'outil de travail (nécessaires travaux de réhabilitation du quai de transfert, création d'un siège administratif, nouvelle déchèterie...), les conditions du remboursement des emprunts souscrits pour ce plan d'investissement ne se sont pas avérées tenables : l'autofinancement a été réduit comme peau de chagrin par un violent effet de ciseau, pris entre des recettes de redevance toujours insuffisantes et l'envolée des charges, au premier rang desquelles la TGAP.

Décisions prises par la nouvelle gouvernance dès octobre 2020

Les conclusions du cabinet Klopfer ont été immédiatement suivies de mesures drastiques pour limiter le niveau des dépenses et augmenter les recettes, dans le contexte de flambée des prix dans le nouveau marché d'enfouissement avec Véolia:

- Coup de frein sur toutes les dépenses dès la fin 2020 : investissements gelés, contrôle systématique des devis et des dépenses de fonctionnement, recherche d'économies tous azimuts
- Gel des projets de recrutement, malgré les projets en perspective
- Réajustement de la grille tarifaire
- Engagement de diverses études : comparatif régie-privé pour la collecte, expérimentation pour la collecte des biodéchets et surtout étude sur l'optimisation de la gestion du service public d'élimination des déchets ;
- Rénovation de la déchèterie de Saint Magne après l'abandon d'un projet contesté de nouvelle déchèterie d'un coût supérieur à 2 M€ ;
- Etude pour la mise aux normes et la restauration de la recyclerie de Pessac sur Dordogne

1) En matière de dépenses

Dans le détail, on relèvera les décisions suivantes :

- Mise en concurrence systématique des fournisseurs pour les devis
- Abandon de la collecte estivale, qui a permis d'économiser 220 000 €
- Réorganisation interne afin d'améliorer l'organisation et la performance des services :



- ✓ promotion interne mise en œuvre à la recyclerie pour éviter l'embauche d'un responsable de site
- ✓ report de certaines embauches - standard - chef de projet - communication
- ✓ mise en place de nouveaux horaires en déchèteries,
- ✓ limitation du recours à l'intérim par la polyvalence des agents,
- ✓ optimisation du planning des chauffeurs avec moins de recours à l'intérim,
- ✓ En parallèle, des mesures d'accompagnement (titres restaurant) ont été mises en place.

2) En matière de recettes

- ✓ L'augmentation de 18 % de la grille tarifaire de la redevance
- ✓ L'augmentation de la facturation des apports des professionnels et collectivités en déchetteries et au quai de transfert
- ✓ La négociation à la hausse des prix plancher de reprise des matériaux recyclés
- ✓ La prise de gouvernance du groupement partenarial de revente de matériaux en 2021
- ✓ La revente de matériel obsolète
- ✓ La vente d'une partie de terrain à Pessac-sur-Dordogne
- ✓ La réorganisation et des objectifs ciblés à la Recyclerie pour des recettes performantes malgré la pandémie.

3) Résultat

- Des recettes 2021 en forte augmentation de 14%, partagée quasi-également entre la remise à niveau de la redevance et l'explosion des recettes de reprise des matériaux
- Des dépenses 2021 en forte augmentation malgré tout (+9%) en raison :
 - ✓ du coût des prestations de service d'exploitation (collecte, tri, traitement), en progression de 13%, soit +700 K€ dont 200 K€ de TGAP
 - ✓ de dépenses imprévues importantes : règlement du litige Massugas (80 K€), aide aux communes suite aux inondations de février (40 K€), réorganisation de la collecte à Ste Foy (15 K€), locations de camions et les réparations consécutives à la mise à l'arrêt de notre flotte suite aux contrôles VERITAS (100 K€), travaux réalisés suite à 5 contrôles de la DREAL,...

Sans les mesures prises fin 2020, sans aucune aide de l'ETAT, de la Région, tous aux abonnés absents malgré les lettres que je leur ai adressées fin 2020, le résultat 2021 se serait probablement soldé par un déficit. Or, le syndicat réalise en 2021 un excédent de fonctionnement de 1 616 000 € qui vient conforter, après l'excédent inattendu de 2020 (constitué d'éléments exceptionnels), le redressement de la situation très précaire révélée par les deux audits.

L'excédent cumulé fin 2021 s'élève à 4,2 M€, le niveau de la trésorerie disponible en fin d'année s'est sensiblement accru, et du fait du niveau satisfaisant retrouvé par l'épargne brute, la capacité de désendettement de l'USTOM s'élève fin 2021 à 2 années, permettant au syndicat de retrouver des capacités pour emprunter dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, si l'on se projette à la fin du mandat, l'augmentation de la grille tarifaire, permet, toutes choses égales par ailleurs, d'envisager l'autofinancement du plan pluriannuel d'investissement de 6 M€ présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

Malheureusement, le bon résultat sur le plan résultat économique ne peut dissimuler que les objectifs stratégiques de réduction des tonnages collectés sur notre territoire n'ont pas été atteints *et ne permettent pas d'obtenir la réduction de nos dépenses envers nos prestataires - collecte - traitement - transport - et de nos services internes de transport et de gestion de matériel.*

Pour finir sur une note optimiste, je voudrais insister sur les efforts engagés en matière de communication et souligner dès à présent plusieurs initiatives développées dans les pages de ce rapport :

- La création du magazine Le P'tit Vert
- La refonte du site internet
- La réalisation de vidéos montrant le potentiel humain et matériel de l'USTOM ainsi que l'étendue des actions mises en œuvre par le syndicat pour maintenir et développer des services tout en maîtrisant ses coûts,
- La poursuite des efforts de prévention qui ont vocation à s'intensifier dès 2022

J'en terminerais en adressant ici mes plus vifs remerciements à tous les agents de l'USTOM, sans qui ces résultats positifs n'auraient pu être obtenus. Je n'oublie pas non plus le travail et le soutien des vice-présidents, la confiance du bureau et du comité syndical qui ont appuyé les mesures prises. Sans leur appui, rien ne serait possible.

Je vous souhaite une bonne lecture, en vous garantissant que les efforts engagés en 2021 seront poursuivis sur la durée du mandat.

Christian MALANDIT-SALLAUD, Président de l'USTOM



RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

L'USTOM en 2021 c'est ...

Services Administratifs Redevance Incitative et Comptabilité

- Intégration du service de la Redevance Incitative dans une Direction administrative et financière élargie,
- Migration vers une version évoluée et fiable du logiciel comptable : un saut qualitatif appréciable pour le service finances-comptabilité
- Mise en place d'une démarche de prospective financière 2020-2026 intégrant une programmation pluriannuelle des investissements
- Lancement d'un marché public d'assurances non statutaires
- Mise en place de la démarche labellisée Compta-Coûts de l'ADEME, permettant la comparaison des ratios de gestion technico-financiers de l'USTOM avec les autres syndicats
- Lancement d'une étude globale d'optimisation du service public de gestion des déchets accompagnée par le cabinet EODD
- Adaptation à la nouvelle organisation des trésoreries sur le territoire, l'USTOM relevant depuis le 1er janvier 2021 du Service de Gestion Comptable de Coutras
- Rédaction et signature par les 6 communautés de Communes, la DRFIP et l'USTOM, de la Charte Tripartite établissant les rôles respectifs et les modalités d'intervention des acteurs dans le processus de recouvrement du produit de la REOMI
- Réflexion approfondie des élus et services sur la structure de la future grille tarifaire
- Campagne de facturation 2021 intense et éprouvante pour le service Redevance Incitative
- Service RI perturbé par l'accident grave survenu à son chef de service
- Signature d'une convention de mutualisation avec les syndicats voisins
- Procédures juridiques en cours d'appel : tous les plaignants qui ont attaqué la redevance incitative ont été déboutés.
- Courriers et actions mis en place contre les tarifs prohibitifs de Véolia.



La Recyclerie

- 350 tonnes d'objets ont trouvé une seconde vie à la Recyclerie
- 201 tonnes recyclées vers les filières, selon la matière
- Un chiffre d'affaires en progression de 45%
- Une fréquentation de la clientèle en hausse de 37%
- 350 vides maison effectués
- Journée événementielle sur la Réduction des Déchets avec une 15^{aine} d'artisans/exposants et des ateliers broyage/compostage de l'association Au Ras du Sol



La
Recyclerie
par l'USTOM

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

- Création d'un bulletin semestriel « Le P'tit Vert »
- Participation aux projets de compostage initiés par des communes et des écoles
- Poursuite de l'étude sur l'instauration de dispositifs de gestion de proximité des biodéchets et mise en place de zones test à Castillon la Bataille et Saint-Ferme.
- Réalisation de vidéos pour expliquer le circuit des déchets.



- Participation à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (ateliers autour de la réutilisation des « déchets verts »)
- Réalisation du nouveau site internet ustom.fr
- Près de 1500 foyers sensibilisés par l'ambassadeur du tri

- Suivi journalier des éco-mobiliers pour limiter les apports en encombrants,
- Changement de prestataire pour les cartouches d'encre
- Une année complète avec un seul centre de tri (3 en 2020).
- Remise en route du cribleur de compost
- Achat d'une nouvelle pelle Caterpillar
- Regroupement de la partie collecte et sensibilisation.
- Changement de prestataire de collecte des BAV
- Poursuite du remplacement des bornes plastiques par des bornes bois
- Mise à jour du document unique : notamment veille continue sur l'épidémie de la COVID-19 et adaptation du plan de continuité d'activité,
- Réflexion sur la reprise en régie de la collecte des déchets
- Prise en charge du groupement de revente
- Lancement du futur marché de collecte 2023-2026
- Remplacement de la collecte des emballages en Point d'Apport Volontaire par une collecte en porte-à-porte à Sainte Foy la Grande pour répondre à des problèmes d'insalubrité et d'incivilités



DECHETERIES :

- Fin de distribution des bacs poubelles remplacée par la livraison gratuite à domicile
- Uniformisation des horaires de toutes les déchèteries et mise en place d'horaires d'été.
- Mises aux normes et optimisation des sites :
 - éclairage ATEX (ATmosphère EXplosive) pour les zones à fort risque d'explosion de matières inflammables comme les DMS (solvants...),
 - bavettes aux bennes gravats et déchets verts, garde-corps...
- Equipement de vidéosurveillance à Saint-Magne de Castillon et Gensac
- Electrification de la déchèterie de Rimons
- Lancement de l'étude de la réhabilitation de la déchèterie de Saint-Magne de Castillon
- Signature d'un partenariat avec Total pour l'installation de panneaux photovoltaïques à Rimons





1

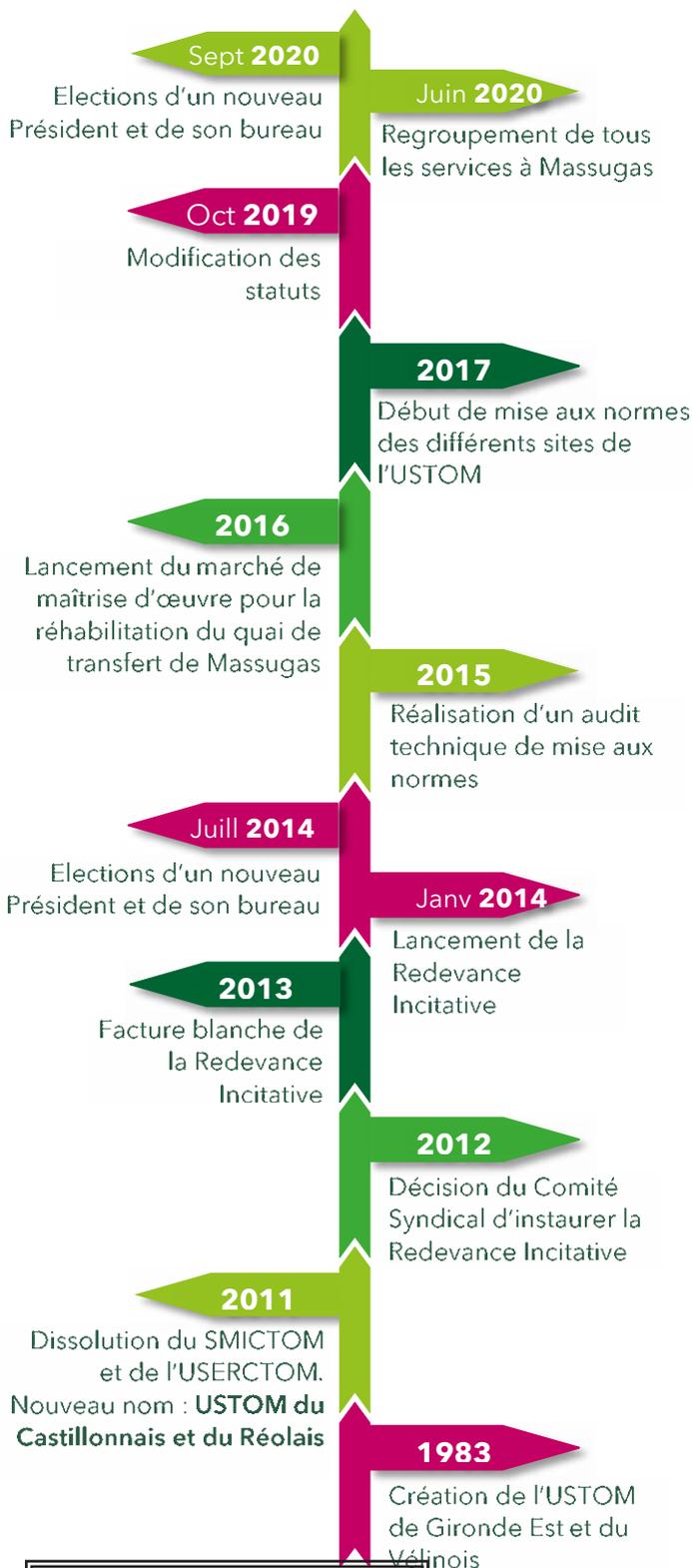
PRÉSENTATION DU SYNDICAT

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

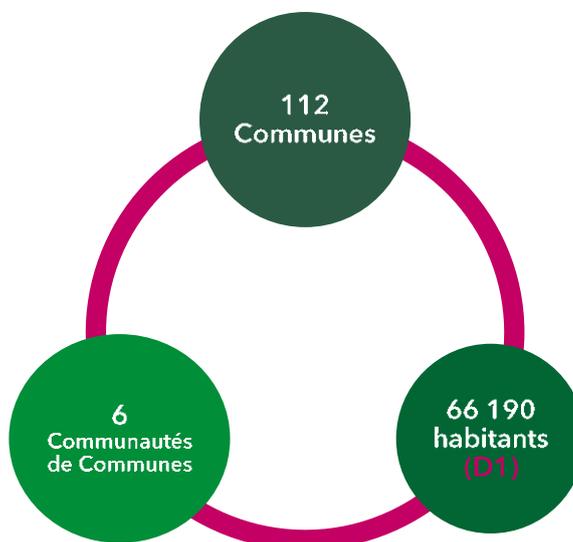
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

1.1 L'histoire du service public

L'USTOM (Union des Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères) est un Syndicat mixte intercommunal. Sa forme juridique est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, cela signifie que les compétences de collecte et de traitement des déchets ont été déléguées à l'USTOM par les Communes via les Communautés de Communes.



L'USTOM exerce les missions de collecte, transfert, transport et traitement des déchets, objet du présent rapport.



L'USTOM facture, via les Communautés de Communes, le service de collecte et de traitement sur la base de la redevance incitative. Son montant est établi annuellement à partir d'un coût d'abonnement et d'une tarification forfaitaire correspondant au volume du bac (ou des sacs) dont dispose le foyer, l'entreprise ou l'administration.

Elle facture également depuis 2019 les apports en déchèteries et au quai de transfert, des professionnels et des administrations.

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

1.2 Le territoire d'application du service public



Communauté de Communes
du Grand Saint-Emilionnais

Cultiver l'exception !

5 communes



Montaigne Montravel et Gursion
Communauté de Communes

7 communes



CASTILLON-PUJOLS
COMMUNAUTE DE COMMUNES

24 communes



RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde

26 communes

Pays Foyen
Communauté de Communes

20 communes

Communes
Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

30 communes

1.3 La gouvernance du syndicat

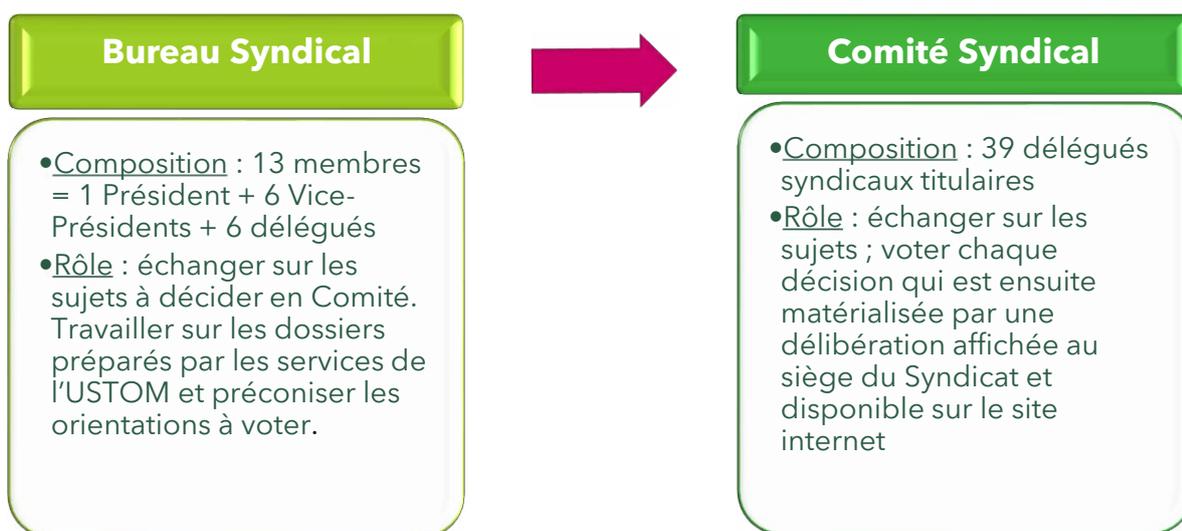
Depuis 2014, le Syndicat est administré par un Comité Syndical. Celui du 3 octobre 2019 a voté un allègement du nombre de délégués tout en maintenant la représentativité des collectivités. Ainsi, depuis 2020, le syndicat est gouverné par 39 délégués (118 auparavant). Cette modification a été validée par les Communautés de Communes et l'arrêté statutaire est intervenu des services préfectoraux le 31 juillet 2020.

Ainsi, la modification des statuts du syndicat prévoit :

- 1 représentant pour chaque Communauté de Communes
- 1 représentant par tranche de 2 200 habitants

	Communauté de Communes	Nb de délégués titulaires
	Grand Saint-Emilionnais	3
	Montaigne Montravel Gurson	5
	Rurales de l'Entre-2-Mers	5
	Castillon-Pujols	8
	Pays Foyen	9
	Réolais en Sud Gironde	9

Soit **39 délégués titulaires**
et autant de suppléants ; élus par les Communautés de Communes



RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

1.4 Les sites de l'USTOM



RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

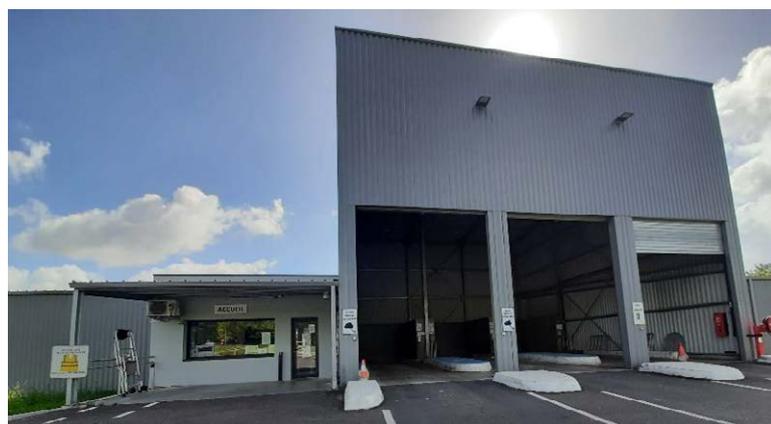
1.5 Le patrimoine du syndicat

Pour permettre d'assurer le service au quotidien, l'USTOM déploie de nombreux moyens :

La
Recyclerie
par l'usm'02



**Bâtiment prestataire
Collecte**



Quai de transfert

Le quai de transfert situé à Massugas permet le regroupement et la massification des déchets jusqu'à leur acheminement vers les exutoires de traitement. Le pont-bascule équipé d'un portique de détection de radioactivité permet l'enregistrement de tous les passages.

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

Plateforme de compostage



La plateforme de compostage située au quai de transfert permet le traitement d'une partie des déchets verts qui sont par la suite broyés, criblés puis mis en andains jusqu'à maturation, afin de produire un compost conforme à la norme NFU 44-051. Ce compost est ensuite mis à disposition gracieusement dans les 6 déchèteries, pour tous les usagers particuliers. En 2021, une partie des déchets verts a été traitée sur le site de Paprec Agro.

Broyeur et cribleur



Camions et bennes



Presse à carton



Chargeurs et Pelles



RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE



2

RESSOURCES HUMAINES

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

2.1 Les effectifs



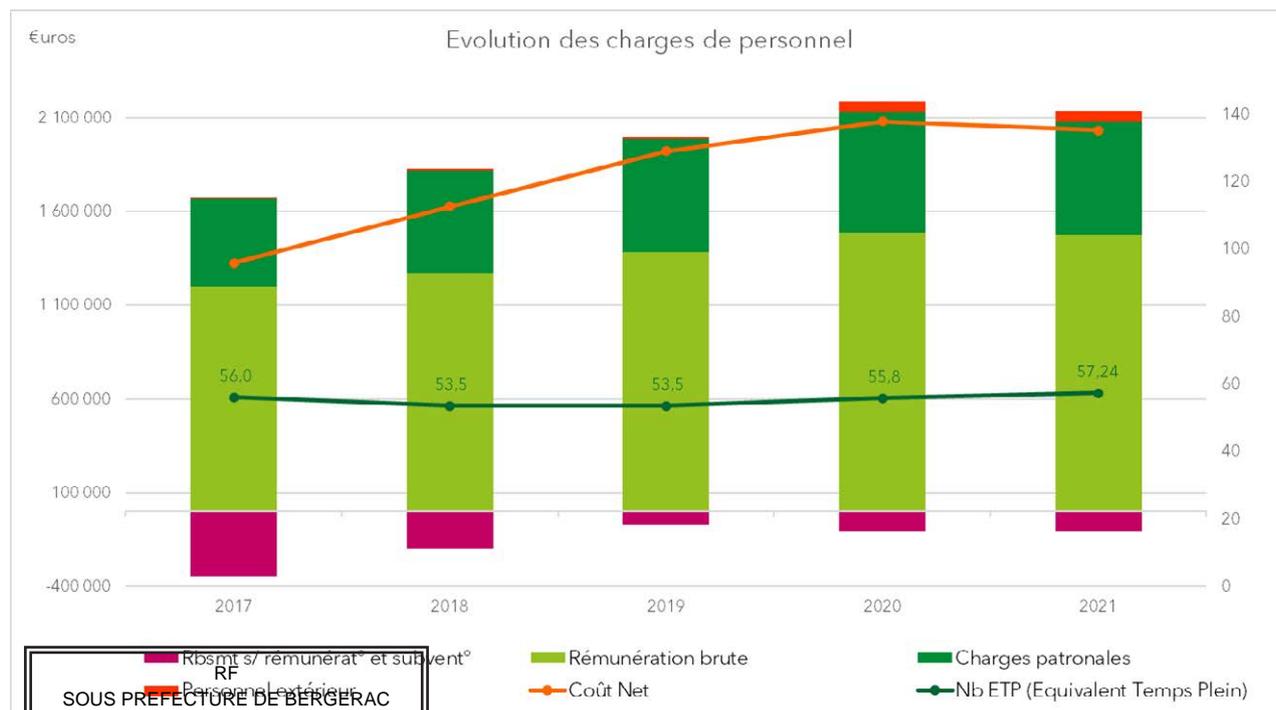
Contrats pérennes

Contrats précaires

En 2021, on constate une grande stabilité des effectifs titulaires et contractuels de droit privé.

L'évolution minimale de l'effectif total, mesuré en Equivalent Temps Plein, reflète essentiellement la légère évolution des effectifs en contrats aidés à la Recyclerie, dont l'encadrement a été restructuré en fin d'année, le recrutement d'un agent à temps partiel pour la livraison des bacs à domicile, et d'une assistante RH (Ressources humaines) également à temps partiel.

La période estivale a été gérée sans recours à des contrats saisonniers et, en général, le recours à l'intérim a été très limité.



Rémunération brute et subvent°
 SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 28/09/2022
 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

Les embauches sur les nouveaux postes, prévues budgétairement, ont été reportées en toute fin d'année ou en début d'année 2022, donc sans effet sur 2021.

Les effectifs exprimés ont donc progressé de 1,5 ETP (Equivalents Temps Plein).

Les faits marquants de 2021 :

- **La poursuite du remplacement des agents publics par des agents sous contrat de droit privé.**
- **Pour les contrats aidés** : revalorisation du SMIC de 0,99% au 01/01/2021 (janvier 2020 + 1,2%) puis au 01/10/2021 de 2,2%, uniquement.
- **Pour les contrats sous la CCNAD** (*Convention Collective Nationale des Activités du Déchet*) : revalorisation du point au 01/01/2021 de 1,05% la prochaine revalorisation interviendra au 01/01/2022 car le point d'indice est revalorisé au 01/01 de chaque année.
- **Pour les fonctionnaires** : depuis 2010 le point d'indice de la fonction publique est gelé, à l'exception d'une revalorisation de +0,6% en 2017.
- **La stabilisation du nombre de contrats aidés** et la pérennisation de certains en CDI. Le niveau des aides à l'embauche reste stable pour les contrats aidés.
- **La poursuite de la baisse des effectifs contractuels de droit public** (de 3 agents en 2020 à 2 agents fin 2021).

Dans un contexte incertain, les décisions prudentes des élus ont permis de stabiliser le coût net.

2.2 Les formations

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'agents	58,01	54,83	57,5	55,81	56,67
Jours de Formation	181,5	375	193	81	118
Ratio j/agent (P1 bis)	3,13	6,84	3,36	1,45	2,08

Le plan annuel de formation, mis en place depuis 2018, permet la gestion prévisionnelle des carrières. Ces formations sont axées en priorité sur la sécurité, les gestes et postures à son poste de travail, la gestion des déchets ménagers dangereux...

La crise sanitaire qui touche le pays depuis mars 2020, n'a pas permis aux agents de réaliser l'intégralité des formations qui étaient initialement prévues. Toutefois le **taux de formation /jour /agent /an P1 bis** est en légère hausse, essentiellement liée à la diminution des périodes de confinement et de restrictions.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

2.3 L'absentéisme et l'accidentologie (en j/an)

années	Nb agents	MALADIE		ACCIDENT DU TRAVAIL		Total ratio
		Nbre de jours	Ratio j/agent	Nbre de jours	Ratio j/agent	j/agent/an
2017	58,01	885	15,25	229	3,95	14,88
2018	54,83	1 000	18,24	253	4,61	22,85
2019	57,5	1 139	19,81	100	1,74	21,55
2020	55,8	752	13,47	278	4,98	18,46
2021	56,67 (P1)	553	9,76	135	2,42	12,18

En 2021, nous avons comptabilisé **553 jours d'arrêt maladie pour 23 agents**.

Plus de 50% de ces jours d'arrêt maladie ne concernent que 3 agents.

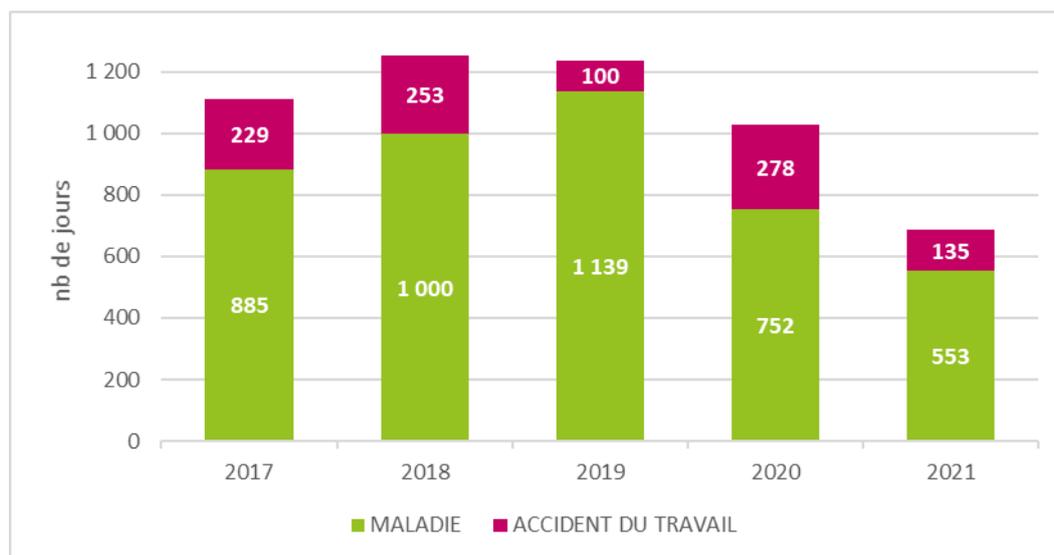
Cette année, il n'y a pas eu d'arrêts pour garde d'enfant liés à la crise Covid19.

Parmi les arrêts ; 25 jours de congés paternité ont été comptabilisés cette année.

Nb d'agents concernés par		1-5 j	6-10 j	11-15 j	16-20 j	21-31 j	+ de 30j	Nb total d'agents
		Accident de travail	1			2	1	2
Maladie		6	7	3	1	1	5	23

Le nombre de jours d'**accidents de travail** a diminué et concerne **6 agents**.

Il est à noter que malgré la crise sanitaire, aucune contamination interentreprise n'a été constatée. Les règles de distanciation, la mise en place du télétravail ainsi que le port du masque permanent ont permis de protéger tous les agents et visiteurs de l'USTOM.



Le **taux d'absentéisme /jour /agent /an P1**, s'améliore malgré tout, alors même que les conditions sanitaires ont été particulièrement difficiles cette année. Le nombre de jours d'absence est le plus bas enregistré depuis 2014.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE



3

COLLECTES ET TONNAGES

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

3.1 Présentation générale des collectes

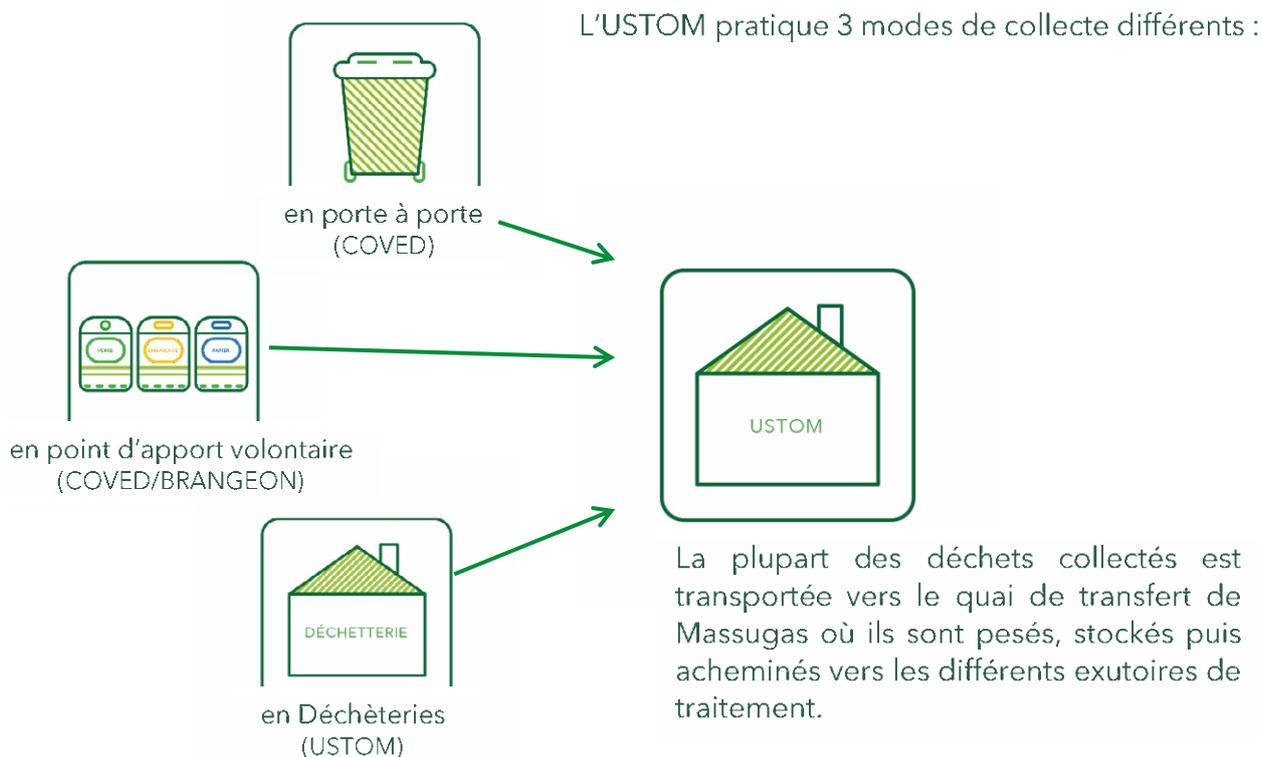


Tableau de synthèse du service de collecte

Flux collectés	Mode d'exploitation	Contenant Mode de collecte	Fréquence de collecte (P2)	Population desservie
Déchets ménagers résiduels	Prestataire Coved	Bac vert pucé en porte à porte	C1 ou C2 pour les gros producteurs (professionnels) C1 pour les centres bourgs (La Réole, Sauveterre-G, Monsépur, Castillon-B, Ste-Foy) C0.5 pour le reste du territoire	100%
	Prestataire Coved / Brangeon	Point d'apport volontaire	en fonction du remplissage	
Emballages recyclables	Prestataire Coved / Brangeon	Bac en porte à porte	C0,5 pour tout le territoire	
		Point d'apport volontaire	en fonction du remplissage	
Verre	Prestataire Coved / Brangeon	Point d'apport volontaire	en fonction du remplissage	

C0,5 = collecte tous les 15 jours / C1 = collecte 1 fois par semaine / C2 = collecte 2 fois par semaine

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

3.2 La collecte en points d'apport volontaire

Cette organisation de la collecte est un des leviers pour une gestion maîtrisée de la collecte des déchets. En effet, le coût de collecte des points d'apport volontaire est 3 à 4 fois inférieur à celui d'une collecte en porte à porte, et les performances environnementales sont meilleures. Ce mode de collecte est en place depuis 2016 et concerne 3 flux, majoritairement le verre, mais également le recyclable et 1 borne d'ordures ménagères, en test. Les bornes, accessibles 24h/24h, sont en déploiement constant. En 2021, ce sont 278 bornes (D6) qui maillent le territoire et permettent ainsi aux habitants une gestion sans contrainte de leurs déchets.

Zoom sur le verre

	Tonnages collectés			Ratio kg/an/hab		
	PAP	PAV	Total	PAP	PAV	Total
2015	173	2 418	2 591	3	36	39
2016	x	2 641	2 641	x	40	40
2017	x	2 722	2 722	x	41	41
2018	x	2 672	2 672	x	40	40
2019	x	2 698	2 698	x	41	41
2020	x	2 885	2 885	x	43	43
2021 (D5)	x	2 889	2 889	x	44	44
Evolution 2013/2021			8,7%	Evolution 2013/2021		9,7%
Evolution 2020/2021			0,1%	Evolution 2020/2021		0,3%



Depuis 2016, le verre est collecté uniquement en points d'apport volontaire. Ce mode de collecte a permis une économie de 300 000€.

Le geste de tri du verre est bien assimilé par les habitants du territoire.

Le ratio en kg/an/habitant (P6) est cette année encore, plus performant que les données départementales, régionales et nationales.

- 1) Habitant du territoire : 44 kg/an
- 2) Néo-Aquitain : 38 kg / an
- 3) Girondin : 32 kg / an
- 4) Français : 32 kg / an

(données Sinoe 2019)



RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

3.3 La collecte en porte à porte

3.3.1 Les ordures ménagères résiduelles - OMR

Les bacs d'ordures ménagères sont essentiellement sortis selon le nombre de levées incluses dans le forfait, 18 levées par an. Ainsi en 2021, **plus de 83% des usagers ont présenté leur bac selon le nombre inclus dans le forfait** et 17% ont dépassé le forfait des 18 levées.

	Total 2017	Total 2018	Total 2019	Total 2020	Total 2021
Fréquence de collecte	C 0,5	C 0,5	C 0,5	C 0,5	C 0,5
Nombre de levées	467 701	461 745	459 630	443 737	403 769
Taux de présentation	44%	43,58%	44,58%	40,82%	42,12%

Depuis le second semestre 2015, la collecte est réalisée en C0,5, c'est-à-dire un passage tous les 15 jours, sauf 5 centres bourgs denses. Cette modification du rythme de collecte a permis l'augmentation du taux de présentation des bacs d'ordures ménagères, de 26% en 2015 à plus de 42% en 2021.

Concrètement, cela signifie qu'avant, en moyenne :

En 2015, un camion passait toutes les semaines devant les foyers mais 3 fois sur 4, il n'y avait pas de bac à collecter.

Aujourd'hui, un camion passe toutes les 2 semaines devant la majorité des foyers et plus d'1 fois sur 2, un bac d'ordures ménagères ou de tri est à collecter, ou souvent les deux.



RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectées



En 2021, 11 324 tonnes ont été collectées, soit une diminution de 36.6% rapport à 2011.

Les efforts permanents réalisés depuis 10 ans ont permis d'économiser la collecte et le traitement de

57 771 tonnes d'ordures ménagères qui n'ont pas été enfouies

Malgré cette diminution très importante des tonnages d'ordures ménagères collectées, il nous reste encore des efforts à faire pour améliorer cet indicateur.

	Tonnages collectés	Ratios kg/hab/an
2011	17 860	267
2012	15 528	232
2013	13 484	202
2014	12 103	181
2015	11 552	173
2016	11 177	171
2017	11 345	172
2018	11 512	174
2019	11 499	173
2020	11 305	170
2021	11 324	171
Evolution 2011/2021	-36,6%	- 95,9 kg/an/hab

Notre budget de fonctionnement des années à venir est extrêmement lié aux évolutions des tonnages d'ordures ménagères et d'encombrants. Or, c'est principalement ces flux dont le coût de traitement par Véolia est devenu prohibitif qui seront de plus en plus taxés dans les 5 prochaines années.

La réduction des déchets s'inscrit comme une absolue nécessité pour réduire nos dépenses.

L'indicateur du poids des ordures ménagères collectées en porte-à-porte par habitant et par an (P3) stagne malheureusement depuis 2016.

171kg /habitant /an

Les tonnages indiqués ci-dessus ne font référence qu'aux OM collectées en porte à porte et n'incluent pas pour 2021, 6 tonnes en point apport volontaire et 215 tonnes apportées directement au quartier

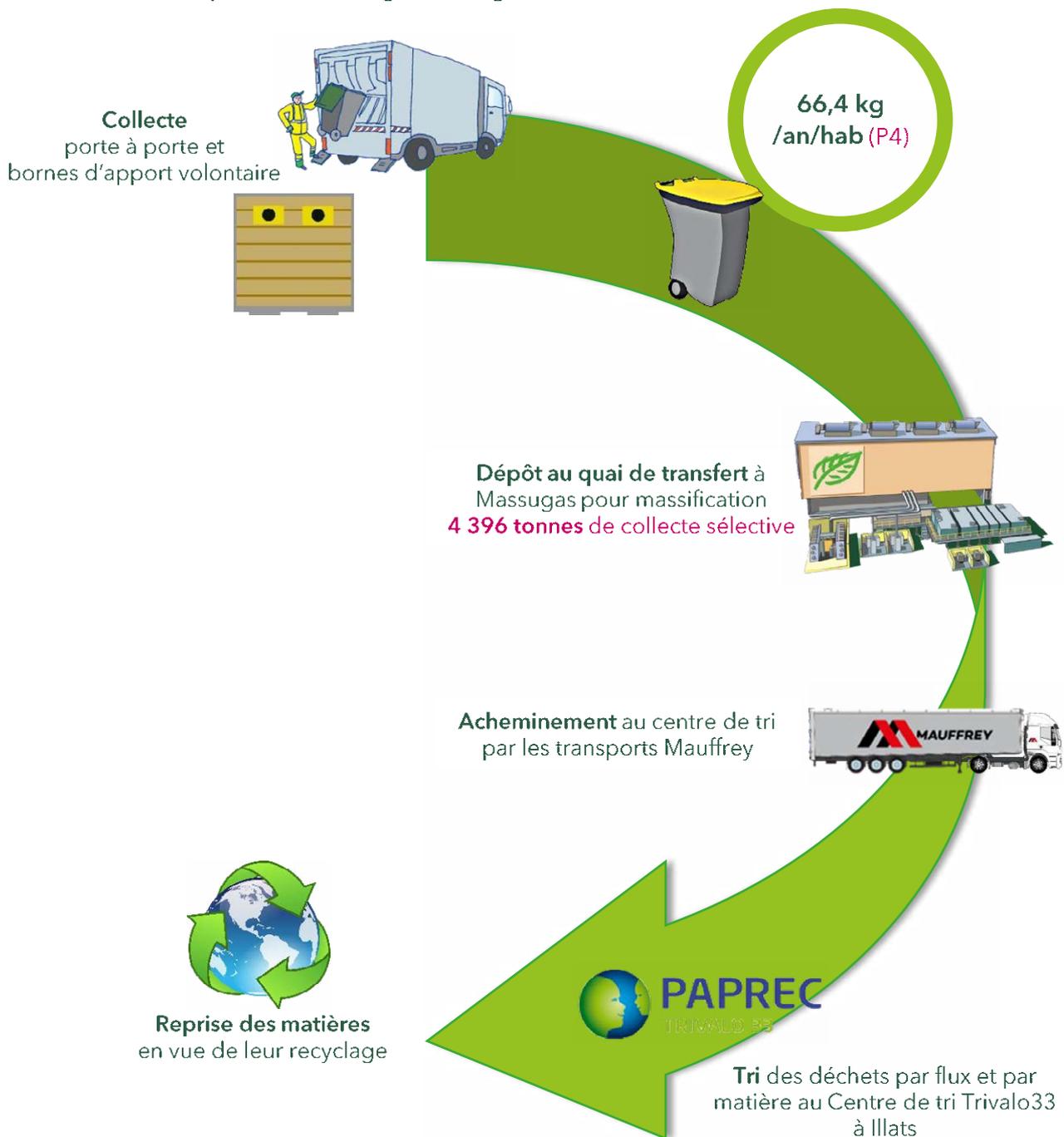
Date de réception de l'AR: 28/09/2022

024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

= 11 545T soit 174 kg/habitant

3.3.2 Les emballages ménagers

Le chemin suivi par les emballages ménagers résiduels :



L'USTOM s'est engagée dans des actions de terrain afin d'améliorer la qualité de la collecte sélective :

- Interventions quotidiennes de l'ambassadeur du tri sur tout le territoire,
- Contrôle mensuel de la qualité de la collecte,
- Informations sur l'élargissement des consignes de Tri

RF
SOUS-PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

3.3.3 L'évolution du tri

De nouvelles consignes de tri ont été mises en place en mars 2020. L'USTOM est la 1^{ère} collectivité de Gironde à avoir facilité le tri pour ses habitants.

Désormais, tous les emballages se trient ! Les pots de yaourt, le paquet de chips, les capsules de café en aluminium... Pas besoin de laver les emballages, il faut juste les vider et les déposer en vrac dans le bac sans les emboîter.

Les erreurs de tri à domicile constituent des **refus de tri** au niveau du processus industriel. L'échantillonnage réalisé mensuellement au Centre de Tri (**caractérisation**) démontre la présence de déchets (*vêtement, chaussures, petit matériel électrique, tuyau d'arrosage, bouteille...*) qui ne pouvant être transformés, doivent être enfouis ou incinérés en cimenteries, pour un coût supplémentaire, sans générer de recettes de valorisation.

Ces **refus de tri** cumulent ainsi un coût de collecte d'emballage **et** un coût de traitement d'OMR (+95 €/T), ce qui les renchérit à hauteur de 314 €/T !

Il n'est pas anodin d'insister sur la qualité du geste de tri puisque, en 2021, ces refus représentaient une charge pour l'USTOM de **370.000 €**.

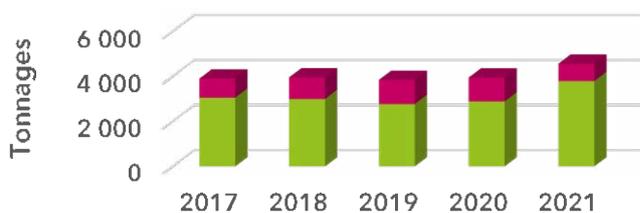
Des **actions d'information et de sensibilisation** des usagers sont menées quotidiennement pour favoriser la compréhension du recyclage :

- La caractérisation des matières refusées,
- Les conseils en déchèterie apportés par les agents,
- Les sensibilisations de l'ambassadeur du tri auprès des habitants lorsqu'il y a des erreurs de tri dans les bacs jaunes. Près de 500 usagers ont ainsi été sensibilisés directement à leur domicile et plus de 1 000 usagers ont reçu un courrier ou un message téléphonique leur indiquant les erreurs de tri présentes dans leur bac jaune.



Emballages Ménagers Résiduels	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnages collectés (D3)	3 900	3 954	3 841	3 947	4 396
Tonnages recyclés	3 052	2 995	2 771	2 886	3 792
Tonnages refusés (D4)	848	959	1 070	1 061	772
Taux de refus (P5)	21,74%	24,25%	27,86%	26,89%	17,57%

Evolution des tonnages collectés d'emballages ménagers résiduels



■ Tonnages recyclés ■ Tonnages refusés (D4)
 SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 28/09/2022
 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

Ces actions de terrain liées aux nouvelles consignes de tri ont permis une **baisse significative du taux de refus (P5)**.

3.4 La collecte en déchèteries



Horaires d'ouverture, du mardi au samedi

Saint-Magne-de-Castillon, Pineuilh, La Réole, Rimons*, Gensac* et Sauveterre-de-Guyenne* : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

horaires d'été mis en place du 15 juin au 4 septembre 7h-14h

**30 minutes de fermeture pour les déchèteries qui n'ont qu'un seul agent d'accueil*



L'accès en déchèteries, présentation de la carte d'accès obligatoire pour tous.

Pour les particuliers, gratuit dans la limite de 26 passages par an (modification à 12 passages annuels dès le 1^{er} janvier 2022).

Pour les professionnels, l'accès est payant en fonction de la quantité et du type de flux apportés.



Services + en déchèteries,

- Compost gratuit sur toutes les déchèteries
- Achats de sacs prépayés en cas de surplus d'ordures ménagères, à déposer directement à la déchèterie ou à côté de son bac
- Achats de composteur 425L, financés à 60% par l'USTOM.

Tonnages 2021 issus des déchèteries par matériaux (D7)

	Encombrants	Déchets verts	Cartons	Papier	Feraille	Gratats	Bois	Huile Moteur	Déchets Ménagers Spécifiques	Piles	Total
Saint Magne	1 295	1 408	164	27	228	1 248	185	5,6	23	0,8	4 584
Pineuilh	871	1 365	168	34	209	1 000	147	4,0	27	1,5	3 828
Gensac	455	472	60	14	165	487	96	3,2	13	0,7	1 766
La Réole	1 514	657	146	39	181	979	222	7,2	21	1,2	3 766
Rimons	473	283	55	13	74	365	99	4,0	10	0,7	1 377
Sauveterre	523	65	63	14	90	383	151	4,5	12	0,6	1 305
2021 (D7)	5 130	4 249	656	83	947	4 463	900	28,5	105	5,5	16 626

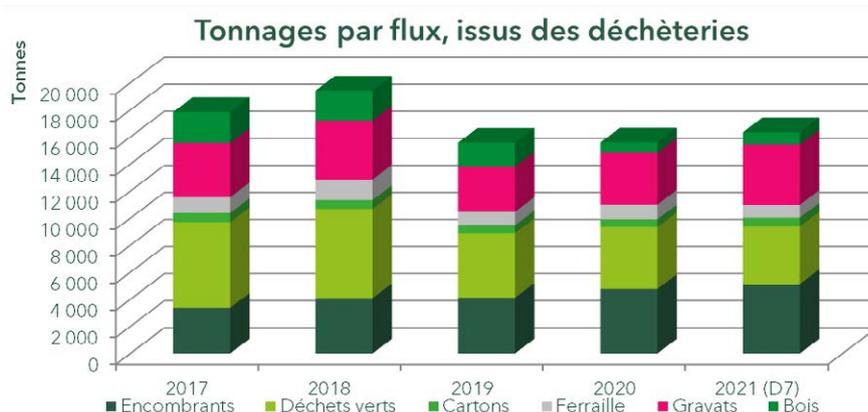
2020	4 772	4 573	568	23	1 084	3 828	770	30	34	5,1	15 687
Evolution en 1 an	8%	-7%	16%	259%	-13%	17%	17%	-5%	210%	9%	6,0%

2013	2 106	5 147	539	200	1 203	2 205	1 618	28	76	X	12 952
Evolution en 8 ans	144%	-17%	22%	-59%	-21%	102%	-44%	1%	39%	X	28%

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

La hausse des encombrants est liée en partie par les déchets produits lors des inondations qui ont sinistré les communes le long de la Garonne, du Dropt et de la Dordogne.

La tarification des professionnels en déchèterie, selon leur flux, a permis d'enclencher une baisse encourageante des déchets verts.



3.4.1 Les filières de traitement des apports en déchèteries

L'USTOM cherche en permanence, à proposer des nouveaux exutoires de nature à apporter un service optimum pour les usagers et de meilleures recettes pour le Syndicat.

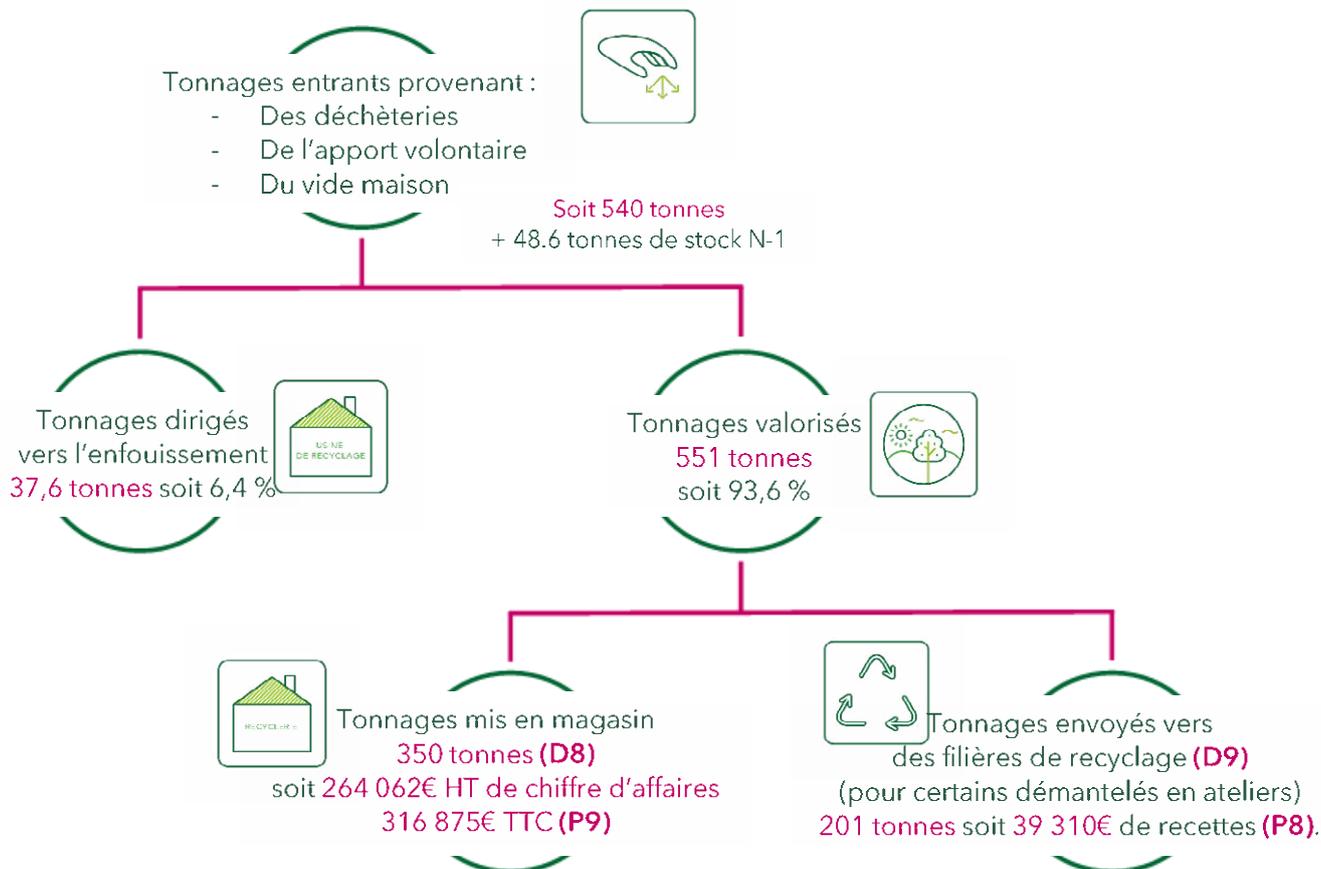
Flux représentant une dépense		
Déchets acceptés en déchèterie	Repreneurs	Unités de valorisation ou élimination
Tout venant	VEOLIA	Enfouissement
Bois / palettes	EGGER	Recyclage
Gravats	TGE / Pierres de Frontenac	Stockage déchets inertes et recyclage
Huiles alimentaires	ECO GRAS	Recyclage
Huiles moteurs	SEVIA	Recyclage
Déchets verts	USTOM	Compostage
Produits toxiques	PENA / SIAP	Neutralisation
Pneus	ALCYON	Recyclage

Flux représentant une recette		
Déchets acceptés en déchèterie	Repreneurs	Unités de valorisation ou élimination
Meubles	Eco Mobilier	Recyclage
Cartons, papiers	SOULARD	Recyclage
Ferraille	Derichebourg	Acierie
Vêtements	Recyclerie / Le Relais / Re-fashion	Vente ou recyclage
DEEE	ECOLOGIC / VAL +	Recyclage
Batteries	AFM Recyclage Derichebourg	Neutralisation et recyclage
Tubes néons, ampoules	RECYLUM	Recyclage
Piles	SCRELEC	Valorisation
Encre	PRINTERRE	Recyclage
Couettes, coussins et édredons	Eco Mobilier	Recyclage

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

3.5 La Recyclerie



En 2021, la Recyclerie a subi 11 jours de fermeture magasin en raison de la continuité de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Mais l'activité s'est poursuivie et les vides maison et les passages en Déchèterie se sont intensifiés.

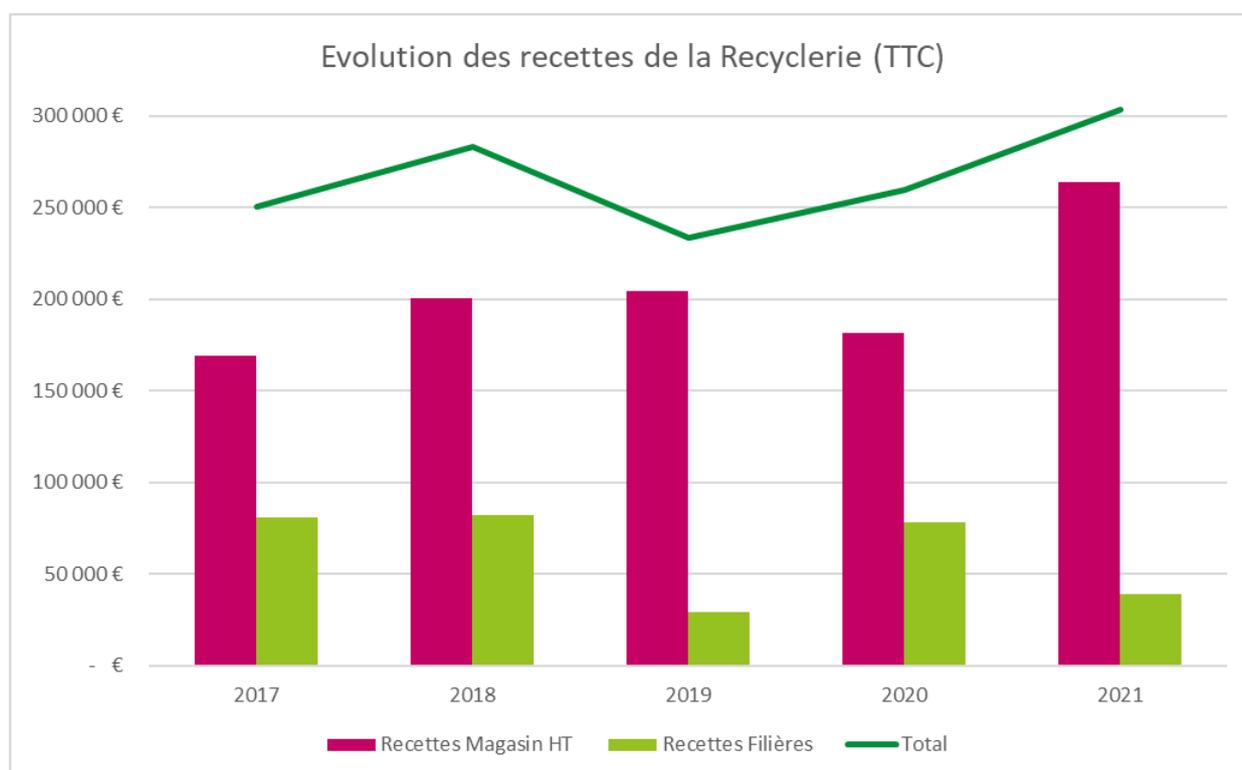
Le chiffre d'affaires du magasin a cru de + 45%, et près de 360 vides maison ont été effectués sur l'année. La fréquentation en magasin est en augmentation de 37%, soit +5000 paniers vs 2020 et un total de 18 360 paniers sur 2021.

Le démantèlement est en baisse (2020 ayant été une année de déstockage massif des 9 années de stocks dormants de la recyclerie), et le coût des matières ayant explosé nous avons moins « d'exclusivité » et de gisement entrant.

A noter une baisse significative du tout-venant, soit 36% de déchets destinés à l'enfouissement en moins.

	2017	2018	2019	2020	2021	évolut°
Recettes Magasin HT	169 276 €	200 782 €	204 305 €	181 738 €	264 062 €	45%
Recettes Filières	80 930 €	82 435 €	29 374 €	78 100 €	39 310 €	-50%
Total	250 206 €	283 216 €	233 679 €	259 838 €	303 372 €	17%

Malgré 11 fermetures du magasin et une baisse significative du démantèlement, en comparaison à 2020, les recettes globales liées à la Recyclerie sont en progression de +17% grâce à une progression du CA magasin



Le démantèlement d'objet est en baisse, c'est la conséquence d'un amoindrissement du gisement.

Le chiffre d'affaires du magasin est en nette progression +45% rapport à 2020.

10 équivalents temps plein ont œuvré à la Recyclerie en 2021. La majorité des emplois est sous contrat aidé par l'Etat et à temps partiel. Ce fonctionnement permet l'insertion de demandeurs d'emploi dans le monde du travail, mais engendre un fort renouvellement de personnel, qu'il faut former régulièrement.



4

COÛT DU SERVICE PUBLIC

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

4.1 Eléments stratégiques et financiers en 2021

La situation économique générale a pour la seconde année consécutive été marquée par les effets induits de la crise sanitaire. Les acteurs économiques, grand public et entreprises se sont adaptées aux réglementations successives visant à endiguer les différentes vagues pandémiques.

Le niveau exceptionnel des cours de reprise des matériaux. Le rebond économique du second semestre 2021 a été particulièrement fort et simultané, au point que la chaîne mondialisée des approvisionnements s'est considérablement tendue, générant des tensions inflationnistes ressenties dans un premier temps positivement dans le secteur des déchets, avec l'atteinte de hauts niveaux de prix des matières recyclées.

Hormis cet élément de contexte conjoncturellement favorable, les fondamentaux du secteur subsistent :

- **le calendrier d'application de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est resté inchangé.**
- **Les coûts d'enfouissement et d'incinération des déchets ultimes hors TGAP** ont fait l'objet de discussions serrées avec VEOLIA, Bordeaux Métropole et les autres syndicats de Gironde en 2021 sans que des solutions concrètes à court ou moyen terme ne se dessinent. Les partenariats engagés cette année avec les syndicats voisins pour construire et évaluer des réponses stratégiques ne feront pas sentir leurs effets avant plusieurs années. A court terme, cependant, les prix de marché indexés sur l'inflation repartent à la hausse.
- **Le statut des emplois au sein du syndicat.** En raison des contraintes réglementaires pesant sur les SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux), la substitution progressive des emplois publics par des emplois de droit privé, continue à induire une augmentation des coûts salariaux du syndicat, affilié à la Convention Nationale du Déchet, et des déséquilibres avec les emplois publics.
- **La mise aux normes des sites.** Le contexte normatif très strict des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) génère pour le syndicat un effort très significatif d'investissements récurrents à réaliser.



RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

Le retour au niveau des recettes de 2014 permis par le relèvement de la grille tarifaire 2021 s'est traduit par l'atteinte des objectifs fixés par la nouvelle gouvernance :

Ainsi, l'exécution budgétaire 2021 a permis :

- grâce à un niveau de recettes de fonctionnement satisfaisant, d'accompagner la croissance naturelle des charges de fonctionnement, attisée par la TGAP et les prix de marché,
- de retrouver une marge brute permettant de soutenir le niveau d'investissement visé d'1,0 millions d'euros par an
- d'autofinancer par là-même, pour sa première année, le Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2026,
- de sortir de la zone de risque sur sa solvabilité, en faisant redescendre la capacité de remboursement de la dette au niveau de 2 années de marge brute.
- De retrouver un niveau de trésorerie satisfaisant

Sur un plan stratégique, le Président et les élus ont enclenché les étapes visant à assurer une stabilité financière de l'USTOM:

- Revoir les modalités de construction de la grille tarifaire afin de garantir plus d'équité entre les différents producteurs de déchets
- Stabiliser le niveau des charges hors marchés de prestations,
- Engager les actions nécessaires pour réduire et valoriser les flux collectés et traités,
- Engager les programmes d'investissement pour la mise aux normes des équipements et la réalisation de projets structurants pour l'avenir



4.2 LE BUDGET FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services d'une collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses liées à l'exploitation des moyens et ressources dont dispose le syndicat pour assurer ses missions statutaires : marchés de prestations de service, charges de personnel, charges courantes, frais financiers, ...)

4.2.1 Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES		2018	2019	2020	2021
011	Charges générales	883 892 €	962 049 €	871 304 €	989 527 €
	Marchés de prestations	5 173 786 €	5 283 958 €	5 339 811 €	6 034 945 €
12	Charges de personnel	1 826 645 €	1 993 733 €	2 183 996 €	2 136 122 €
65	Autres charges gestion courante	37 863 €	38 233 €	42 369 €	50 039 €
66	Charges financières	76 645 €	106 478 €	92 178 €	87 598 €
67	Charges exceptionnelles	17 150 €	2 314 €	27 740 €	17 319 €
67	Provisions pour risques et charges	0 €	0 €	0 €	4 502 €
42	Dotations aux amortissements	653 732 €	545 552 €	720 157 €	772 936 €
TOTAL (P10)		8 669 714 €	8 932 317 €	9 277 554 €	10 092 988 €

En 2021, l'ensemble des dépenses a progressé de +8,8% :

Les **charges générales** hors marchés de prestations ont retrouvé le niveau de 2019, après une année 2020 marquée par un coup de frein brutal consécutif à l'arrivée du nouvel exécutif. Une partie des dépenses a été reportée en 2021, mais une gestion sourcilleuse a permis de garder un cap cohérent malgré des incidents notables : immobilisation et réparation de tous les camions, surcroît de locations, frais d'études et de conseil engagés par la nouvelle gouvernance, résolution de litiges antérieurs...

Le **niveau des marchés de prestation** (collecte, transport, traitement) reflète la hausse programmée de la TGAP et les prix d'enfouissement imposés fin 2020, et ce, malgré une stabilité des prix consécutive à la récession sanitaire mondiale. Les tonnages sont restés particulièrement stables, en dépit de l'épisode exceptionnel de crues le 4 février 2021. In fine, la part des marchés dans le total des dépenses a peu progressé.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

Détail des marchés de prestations :

	2018	2019	2020	2021
Collecte porte-à-porte et points d'apport volontaire	2 442 140 €	2 497 233 €	2 743 293 €	2 522 913 €
Enfouissement SOVAL VEOLIA	1 261 838 €	1 247 460 €	1 165 692 €	1 878 887 €
Traitement et Transport encombrants, bois et DDM - Péna	112 986 €	101 524 €	175 824 €	183 974 €
Gravats et déchets verts TGE et TRI	189 734 €	129 031 €	222 347 €	315 368 €
Transport Mauffrey	270 772 €	272 908 €	301 328 €	314 670 €
Autres prestations - contrats	299 644 €	398 275 €	127 230 €	99 989 €
Transport du verre, emballages et conditionnement - COVED	596 674 €	637 529 €	604 097 €	719 144 €
Contrats de prestations de services	5 173 786 €	5 283 960 €	5 339 811 €	6 034 945 €

La **masse salariale** est restée stable grâce au report à 2022 de décisions de renforcement de certaines équipes, à des efforts de rationalisation dans certains secteurs, et une stabilité des équipes.

L'évolution des autres chapitres n'appelle pas de remarques particulières autres que l'inscription, à la demande du Trésor Public, d'une provision pour dépréciation des actifs circulants.

4.2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent au financement du service. Elles ont vocation à financer les dépenses liées au cycle d'exploitation du syndicat, se distinguant ainsi des recettes d'investissement qui financent des actifs destinés à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité (installations, équipements, terrains...).

RECETTES		2018	2019	2020	2021
74	Redevance Incitative	6 172 518 €	6 650 716 €	7 782 039 €	8 841 626 €
	Subventions Eco Organisme ecoDDS, ecoMobilier...	967 888 €	764 365 €	1 254 298 €	954 144 €
	subventions ADEME	30 821 €	0 €	32 827 €	0 €
	Remboursement sur CAE	89 977 €	54 700 €	52 334 €	84 682 €
70	Produit des services dont facturations	718 420 €	857 369 €	641 060 €	1 279 648 €
042	Opération d'ordre dont amort. subv.	0 €	0 €	172 628 €	172 628 €
013	Remboursements sur rémunérations	79 667 €	72 710 €	103 789 €	18 910 €
75	Autres revenus accès déchèteries, magasin Recyclerie...	249 863 €	212 224 €	185 438 €	275 293 €
76	Produits financiers	22 €	9 €	7 €	2 €
77	Produits exceptionnels	5 304 €	23 800 €	19 795 €	82 562 €
RF TOTAL		8 314 481 €	8 635 893 €	10 244 215 €	11 709 495 €

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

La principale recette est constituée de la Redevance Incitative qui a financé 76% du coût du service en 2021.

Les recettes issues à la revente des matériaux apparaissent au chapitre 70. En 2021, elles ont explosé pour les raisons explicitées précédemment, rompant avec la tendance baissière constatée sur les dernières années.

Le chapitre 74 traduit l'augmentation de la grille 2021, et enregistre des recettes complémentaires des années antérieures grâce à l'efficacité du recouvrement. Les subventions des éco organismes (type CITEO, ex Eco Emballage) atteignent le niveau attendu d'environ 1 M€, en ligne avec les prévisions.

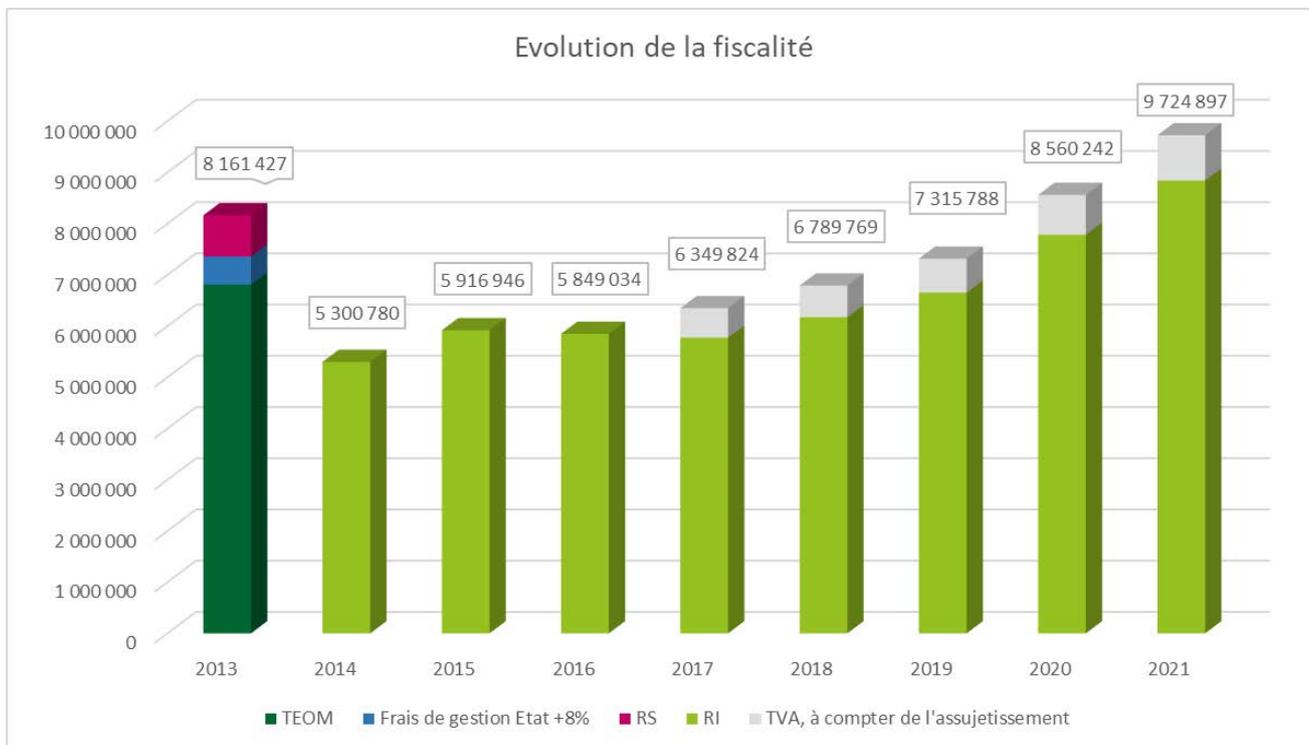
Le chapitre 75 traduit un niveau record de recettes à la boutique de la Recyclerie.

Les produits exceptionnels enregistrent les produits de cession de plusieurs éléments d'actif patrimonial.

Au chapitre 042, on retrouve la quote-part annuelle d'amortissement de subventions anciennes, pour 172.628 €.

4.2.3 La fiscalité

Avec un niveau de 8,841 M€ HT (incluant 243 K€ de recettes exceptionnelles recouvrées sur les exercices antérieurs), le niveau de fiscalité 2021 du syndicat permet de retrouver une santé budgétaire et éloigner les risques de déficit chronique observés jusqu'alors.



RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

4.2.4 Bilan de la section de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021
Résultats Budgétaires	-355 232 €	-296 424 €	966 661 €	1 616 507 €
Opérations d'ordre	653 732 €	545 552 €	720 157 €	772 936 €
Auto financement possible des investissements par la section de fonctionnement	298 500 €	249 128 €	1 686 818 €	2 389 443 €

La section de fonctionnement fait apparaître un solde d'exécution enviable de 1 616 507 €, généré par la conjonction d'éléments favorables orientés dans le même sens :

- La revalorisation de la grille tarifaire couplée à la perception de recettes sur les années antérieures, ayant notamment permis d'absorber l'impact de plus de 700 K€ des prix du traitement des OM (incluant la revalorisation de la TGAP de 18 €/T à 30 €/T) sur l'exercice,
- Des prix de revente des matériaux, particulièrement élevés en 2021 en raison du déséquilibre de l'offre mondiale de matières premières,
- Une activité commerciale dynamique à la Recyclerie,
- Une stabilité de la Masse Salariale, reflet des efforts d'organisation internes et le report de recrutements en fin d'exercice,
- Une maîtrise stricte des frais généraux, favorisée par le contexte sanitaire, malgré des surcoûts importants générés par les réparations et l'immobilisation des camions au dernier trimestre.

Les amortissements des équipements, installations techniques et outils de production ayant progressé à 772.936 €, l'autofinancement généré par la section de fonctionnement ressort à 2,389 millions d'euros en 2021, dégageant une marge pour la capacité de financement des investissements futurs.

En 2021, le coût impacté aux ménages pour l'enlèvement des Ordures Ménagères (P7) est de 133.58€ HT par habitant et par an.

Les déchets des professionnels sont pris en considération dans le calcul du syndicat.

4.3 LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

4.3.1 Les dépenses d'investissement

DEPENSES		2018	2019	2020	2021
16	Emprunts et assimilés	394 633 €	297 382 €	303 543 €	309 854 €
10/27	Cautions et emprunts	0 €	0 €	0 €	236 487 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0 €	0 €	172 628 €	172 628 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	46 192 €	22 269 €
20	Immobilisations incorporelles	138 586 €	112 808 €	49 529 €	46 566 €
21	Immobilisations corporelles	713 219 €	836 501 €	416 353 €	595 928 €
23	immobilisations en cours	2 059 251 €	1 570 556 €	357 408 €	26 741 €
TOTAL (D10)		3 305 689 €	2 817 247 €	1 345 653 €	1 410 473 €

La section d'investissement présente une stagnation du niveau des dépenses d'équipement en 2021:

- livraison d'une pelle mécanique neuve avec reprise de l'ancienne (restes à réaliser 2020)
- étude lancée d'une réhabilitation de la déchèterie de Saint Magne de Castillon suite à l'abandon du projet initial de relocalisation de cette dernière,
- achèvement des travaux relatifs au site de Massugas
- électrification de la déchèterie de Rimons

Détails des immobilisations - 20, 21, 23	2018	2019	2020	2021
Travaux au quai de transfert à Massugas	2 166 001 €	1 628 255 €	544 453 €	99 592 €
Nouvelle déchetterie à Saint Magne	29 615 €	115 400 €	19 432 €	16 165 €
Mise aux normes et travaux sur les déchèteries	191 255 €	288 916 €	103 206 €	52 468 €
Equipements transport, parc, déchèterie	377 800 €	322 816 €	640 €	290 686 €
Communication et signalétique			13 775 €	2 899 €
Recyclerie	26 520 €	25 160 €	41 379 €	39 485 €
Investissements courants des services et informatique	26 336 €	15 793 €	16 533 €	21 249 €
Achats de bacs de collecte	43 048 €	65 850 €	83 873 €	87 757 €
Achats de Bornes d'Apport Volontaire	50 481 €	57 675 €	0 €	58 935 €
Total RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC	2 911 056 €	2 519 865 €	823 291 €	669 236 €

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

Plusieurs investissements votés figurent en restes à réaliser fin 2021 :

- ⇒ L'acquisition en cours d'un terrain adjacent pour l'extension de la déchèterie de Saint Magne (51.900 €)
- ⇒ Des études relatives à la construction de cette déchèterie (44.390 €)
- ⇒ L'achèvement de travaux du quai de transfert de Massugas (17.712 €)

Au chapitre 040 (172.628€) figure la contrepartie de l'amortissement de subventions évoqué au 4.2.4.

4.3.2 Les recettes d'investissement

RECETTES		2018	2019	2020	2021
10	Dotations et fonds de réserve	0 €	0 €	0 €	90 740 €
040	Amortissements	653 732 €	545 552 €	720 157 €	772 936 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	46 192 €	22 269 €
16	Emprunts et assimilés	3 340 000 €	20 000 €	20 000 €	256 487 €
23	Remboursements sur retenues de garanties	15 770 €	79 351 €	0 €	0 €
TOTAL		4 009 502 €	644 903 €	786 349 €	1 142 432 €

Les recettes d'investissement traduisent :

- L'augmentation des dotations aux amortissements (772 936 €) constituant une amélioration du financement des dépenses de la section,
- L'encaissement d'une subvention à amortir de 90.740 € de l'ADEME relative aux travaux réalisés en déchèteries

Une régularisation d'affectation comptable, équilibrée en dépenses (chapitre 10) et en recettes (chapitre 16), a été effectuée à la demande du Trésor Public pour 236 487 €.

Aucun emprunt nouveau n'a été contracté en 2021.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE



5

REDEVANCE INCITATIVE

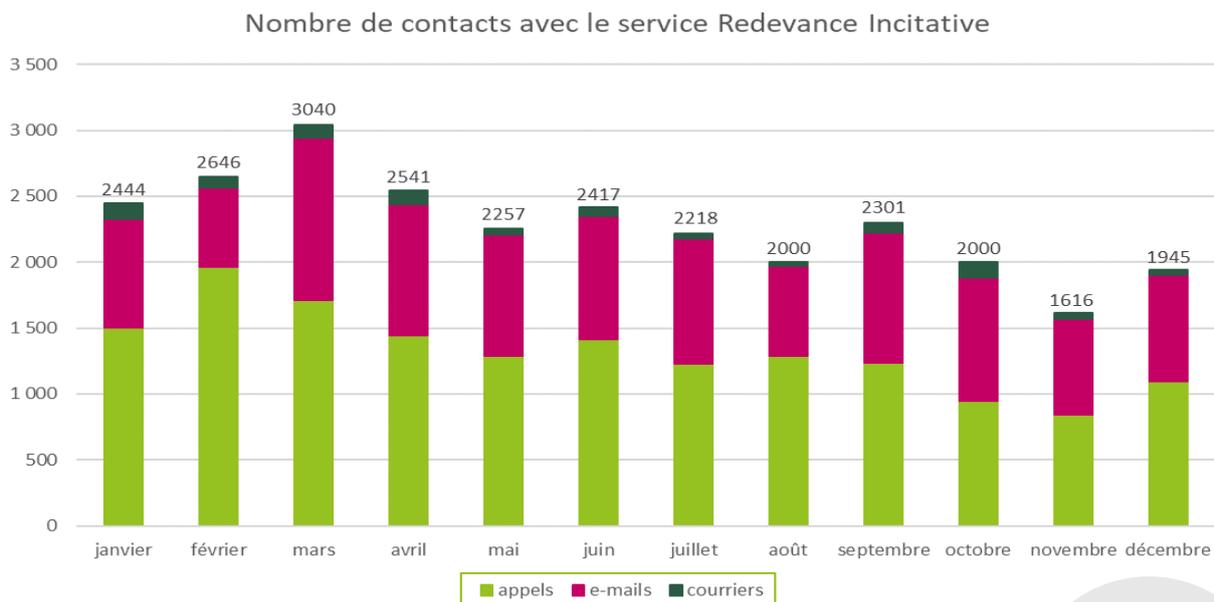
RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

5.1 La redevance incitative

Le suivi du fichier de redevance incitative est réparti entre 4 chargés de territoire qui traitent les mouvements de bacs et de déménagements des 112 communes.

Les habitants du territoire peuvent contacter le service redevance incitative par téléphone, par mail, par courrier ou en se rendant dans les locaux du service.



Le service redevance incitative a enregistré **27 425 contacts (D11)** en 2021, dont près de 60% sont des appels téléphoniques. Ce vecteur est privilégié pour la rapidité de réponse apportée à l'utilisateur. Les motifs d'appels restent les mêmes, à savoir : augmentation de la grille tarifaire, paiement en plusieurs fois, relance de la Trésorerie, demande de sacs, anomalie de levée de bac...

Le nombre de contacts est en forte augmentation +24% rapport à 2020. Ce sont principalement les contacts par mails qui ont plus que doublés.

843
courriers reçus

10 605
mails reçus

15 977
appels reçus

Nombre de dossiers traités	
2016	11 709
2017	11 867
2018	8 268
2019	8 861
2020	8 361
2021	15 395

Le nombre de dossiers traités **15 395 (D12)** est en très forte augmentation + 84% comparativement à 2020, en relation principalement avec la revalorisation significative de la grille tarifaire 2021. Celle-ci a en effet déclenché des demandes d'interventions supplémentaires sur les dossiers usagers en vue de réajuster des situations individuelles (passages au prélèvement, mise à jour des dotations de bacs, passages en sacs...).

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE



6

SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

6.1 Les nouveaux outils 2021

6.1.1 Le P'tit Vert

Tel est le nom du nouveau magazine semestriel lancé par la Commission Communication de l'USTOM, en juin 2021.

L'éditorial se veut ludique et accessible à tous. Les évènements sont présentés avec simplicité et sincérité.

On retrouve également des petites astuces pour réduire ses déchets.



6.1.2 Peau neuve pour le site internet



Plus intuitif et plus facile d'accès, le nouveau site internet de l'USTOM a été lancé en août 2021.

Toutes les informations sont présentes, du règlementaire au pratique en passant par la pédagogie.

Un espace est réservé aux professionnels et une page est consacrée aux écoles, de la maternelle au lycée, avec des liens vers des partenaires et des défis.

6.1.3 Paroles d'usagers

Sur le nouveau site internet, un espace est réservé à tous les usagers qui souhaitent partager avec l'USTOM :

- des propositions d'amélioration du service,
- des suggestions construites

La Commission Communication étudie ensuite les éléments proposés. Certains sont étudiés pour estimer leur faisabilité.

Le sujet traité est ensuite diffusé sur le site internet et sur le magazine, le P'tit Vert.



RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

6.2 Animations et Prévention des déchets

Pas de confinement pour la sensibilisation aux bons gestes de tri. Encore une année qui a vu des restrictions gouvernementales liées à la crise sanitaire. Mais la prévention des déchets n'a pas de répit !

Des **animations scolaires** sur le tri des déchets et des **animations grand public** sur le compostage se sont déroulées tout au long de 2021.

La campagne de déploiement des **boîtes pour les masques jetables** s'est poursuivie. Ainsi, 126 boîtes ont été déposées gratuitement dans les mairies, écoles, collèges... permettant le recyclage de milliers de masques.



Évènement international en septembre, le **word clean up day** est de plus en plus relayé partout dans le monde et dans nos communes. Cette année encore, le syndicat a soutenu les mairies qui se sont engagées pour cette journée de grand nettoyage de la nature, des rivières et des forêts.

Autre évènement, européen cette fois, la **SERD**.

En 2021, l'USTOM a accompagné les associations Au Ras du Sol et Castillon En Transition, dans la mise en place de temps forts autour de la réduction des déchets verts.



Le **Festival Objectif Terre**, nous a permis d'échanger avec les spectateurs, après la diffusion du film « Welcom to Sodom ». Une surprenante vision de nos déchets électriques et électroniques qui nous mène forcément à se questionner sur nos modes actuels de consommation.

Est-ce vraiment cela, le monde évolué dans lequel nous souhaitons faire grandir nos enfants !

Le syndicat a également participé à **Compost'Expo, le 1^{er} salon des fournisseurs** de matériel et services de la prévention-gestion de proximité des biodéchets. Projet porté par le Réseau Compost Citoyen, en partenariat avec tous les acteurs de la Région (administrations, associations, bénévoles...), l'évènement a été un succès. Le modèle du salon est maintenant envié par d'autres régions qui, séduites par le concept, souhaitent le déployer sur leur territoire.



Une distribution de **boîtes à piles** a été réalisée auprès de toutes les mairies volontaires. Cette opération avait déjà été menée en 2018 et les collectivités apprécient ces dispositifs qui facilitent le recyclage des piles et permettent un service de proximité à la population.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE



7

ANNEXES

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

7.1 Les objectifs fixés par la loi, où en sommes-nous ?



En 2015, la France s'est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et les problématiques environnementales associées ; en adoptant la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).



* Le paquet économie circulaire de l'Union Européenne, adopté début 2018, exige la mise en place du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023.

L'USTOM est engagée dans la prise en compte des changements environnementaux et pour l'amélioration de ses performances afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, aux horizons 2020 et 2025.

Ces résultats très encourageants sont attribués à tous les habitants du territoire. La dynamique de l'économie circulaire est en marche, syndicat et usagers sont attentifs à :

- La réduction de la quantité de nos déchets ;
- La bonne pratique des gestes de tri ;
- La valorisation de nos déchets pour créer de nouvelles matières premières ;
- L'économie circulaire locale.

La loi AGECL (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), applicable au 1^{er} janvier 2021, vient compléter ces objectifs en détaillant des actions précises comme par exemple, stopper l'utilisation des plastiques à usage unique ou lutter contre toutes formes de gaspillage (alimentaire, désuétude des équipements électroménagers...).



7.2 Tableau des indicateurs

Les indicateurs descriptifs (Dx) et les indicateurs de performance (Px) regroupés dans le tableau ci-dessous sont présents tout au long de ce rapport.

INDICATEURS DESCRIPTIFS												
Page	indicateurs		2017		2018		2019		2020		2021	
8	D1	Territoire desservi (habitants)	65 942	+	66 121	+	66 344	+	66 331	-	66 190	-
21	D2	Tonnages collectés ordures ménagères (t) en porte à porte	11 345	+	11 512	+	11 499	-	11 305	-	11 324	+
24	D3	Tonnages collectés collecte sélective (t)	3 900	+	3 954	+	3 841	-	3 947	+	4 396	+
	D3 bis	dont porte à porte	3 488	+	3 456	-	3 327	-	3 473		3 753	+
	D3 ter	dont points d'apport volontaire	412	+	499	+	514	+	474		643	+
24	D4	Tonnages Refus (t)	848	+	959	+	1 070	+	1 061	-	772	-
20	D5	Tonnages collectés Verre (t)	2 722	+	2 672	-	2 698	-	2 885	+	2 889	+
20	D6	Nombre Bornes d'Apport Volontaire	375	+	382	+	389	+	389	=	278	-
25	D7	Tonnages déchèteries (t)	17 460	+	19 815	+	15 699	-	15 687	-	16 874	+
27	D8	Tonnages entrants magasin Recyclerie (t)	248	+	298	+	201	-	296	+	350	+
27	D9	Tonnages reprise filière Recyclerie (t)	700	+	762	+	226	-	894	+	201	-
36	D10	Dépenses d'Investissement (€)	764 044	+	3 305 689	+	2 817 247	-	1 345 653	-	1 410 473	+
39	D11	Nombre de contact avec le service RI	14 051	-	14 947	+	21 485	+	22 052	+	27 425	+
39	D12	Nombre de dossiers traités au service RI	11 867	+	8 268	-	8 861	+	8 361	-	15 395	+

INDICATEURS DE PERFORMANCE												
Page	indicateurs		2017		2018		2019		2020		2021	
17	P1	Taux d'absentéisme jour/agent/an	19,2	+	22,85	+	21,55	-	18,46	-	12,18	-
16	P1 bis	Taux de formation jour/agent/an	3,13	+	6,84	+	3,36	-	1,45	-	2,08	+
19	P2	Fréquence de collecte xfois/semaine	C 0,5	=	C 0,5	=						
21	P3	Ratio kg/an/hab Ordures ménagères collectées en porte à porte	172	+	174	+	173	-	170	-	171	+
23	P4	Ratio kg/an/hab Collecte Sélective	59	+	59,8	+	57,9	-	59,5	+	66,4	+
24	P5	Taux de refus de tri (%)	21,74	+	24,25	+	27,86	+	26,89	-	17,57	-
20	P6	Ratio kg/an/hab Verre	41	+	40	-	41	+	43	+	44	+
35	P7	Coût imputé aux ménages (€/habitant)	87,54	-	93,35	+	100,25	+	117,32	+	133,58	+
27	P8	Recettes filières Recyclerie (€)	80 930	+	82 435	+	29 374	-	78 100	+	39 310	-
27	P9	Recettes magasin Recyclerie (€ TTC)	203 000	+	240 938	+	244 848	+	218 086	-	316 875	+
32	P10	Dépenses de fonctionnement budget annexe intégré au budget général en 2017	7 880 019	+	8 669 713	+	8 932 317	+	9 271 632	+	10 092 988	+

indicateur en voie d'amélioration

indicateur en voie de détérioration

Ces indicateurs permettent d'évaluer la progression du Syndicat mais également d'identifier :

- des points forts sur lesquels des actions ont été réalisées,
- des points faibles sur lesquels un travail d'amélioration devra être mené.

6 indicateurs de performance sur 10 sont en amélioration malgré les difficultés rencontrées tout au long de l'année 2021 : arrêt des aides pour l'emploi de contrats spécifiques ; augmentation des coûts généraux (essence, tgap), réévaluation des marchés, crise sanitaire liée à la covid-19...

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

7.3 Sigles et définitions

- **BEOM** : Benne d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **CdC** : Communauté des Communes
- **D3E** ou **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés - déchets issus des ménages et des activités économiques, collectés en porte à porte, bornes d'apport et déchèterie.
- **DMS** : Déchets Ménagers Spécifiques
- **DUER** : Document Unique d'Evaluation des Risques
- **Economie circulaire** : Système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus.
- **EMR** : Emballages Ménagers Recyclables
- **ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- **ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- **JRM** : Journaux, Revues, Magazines
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAP** : Porte A Porte
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PEHD** : Polyéthylène Haute Densité, tout contenant en plastique opaque (ex : *flacon de lessive*)
- **PET Clair** : Polyéthylène Téréphtalate, tout contenant en plastique transparent (ex : *bouteille d'eau*)
- **PET Foncé** : Polyéthylène Téréphtalate, tout contenant en plastique transparent coloré (ex : *bouteille d'eau gazeuse*)
- **Recyclage** : Procès qui vise à récupérer des matières ou matériaux issus d'objets démantelés qui seront recyclés industriellement ou conditionnés en vue d'être renvoyés dans des filières industrielles de recyclage (ex : *carton, papier, plastique, textile*)
- **Réemploi** : Objet issu des filières d'approvisionnement de la recyclerie (apport volontaire, collecte en porte à porte sur rendez-vous et collecte en déchèterie) et revendu en magasin après intervention d'un agent valoriste
- **Réutilisation** : Démantèlement d'objet démantelé duquel sont extraites des pièces, qui seront réutilisées pour réparer un autre objet ou revendues en tant que pièces détachées.

RI : Redevance Incitative SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

7.4 Population par communauté de communes et par commune

Population municipale des communes, en vigueur au 1^{er} janvier 2022

(source : insee, population légale millésimées 2019)

POPULATION TOTALE (D1) : 66 190 habitants

Castillon Pujols	
Bossugan	38
Castillon-la-Bataille	3 194
Civrac-sur-Dordogne	222
Coubeyrac	72
Doulezon	266
Flaujagues	587
Gensac	710
Jugazan	283
Juillac	229
Les-Salles-de-Castillon	333
Mérignas	350
Mouliets-et-Villemartin	1 032
Pessac-sur-Dordogne	446
Pujols	528
Rauzan	1 236
Ruch	598
Saint-Jean-de-Blaignac	463
Saint-Magne-de-Castillon	2 029
Saint-Michel-de-Montaigne	326
Saint-Pey-de-Castets	609
Saint-Vincent-de-Pertignas	357
Sainte-Colombe	422
Sainte-Florence	148
Sainte-Radegonde	435
Total	14 913

Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers	
Blasimon	909
Castelmoron-d'Albret	53
Castelviel	222
Caumont	142
Cazaugitat	225
Cleyrac	155
Coirac	209
Cours-de-Monségur	283
Coutures-sur-Dropt	98
Daubèze	154
Dieulivol	340
Landerrouet-sur-Ségur	100
Le Puy	407
Mauriac	236
Mesterrieux	230
Neuffons	145
Rimons	198
Sauveterre-de-Guyenne	1 853
Soussac	199
Saint-Antoine-du-Queyret	56
Saint-Brice	315
Saint-Félix-de-Foncaude	289
Saint-Ferme	340
Saint-Hilaire-du-Bois	79
Saint-Martin-de-Lerm	154
Saint-Martin-du-Puy	168
Saint-Sulpice-de-Guilleraques	230
Saint-Sulpice-de-Pommiers	250
Sainte-Gemme	190
Taillecavat	283
Total	8 512

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

7.4 Population par communauté de communes et par commune

Population municipale des communes, en vigueur au 1^{er} janvier 2022

(source : insee, population légale millésimées 2019)

POPULATION TOTALE (D1) : 66 190 habitants

Castillon Pujols	
Bossugan	38
Castillon-la-Bataille	3 194
Civrac-sur-Dordogne	222
Coubeyrac	72
Doulezon	266
Flaujagues	587
Gensac	710
Jugazan	283
Juillac	229
Les-Salles-de-Castillon	333
Mérignas	350
Mouliets-et-Villemartin	1 032
Pessac-sur-Dordogne	446
Pujols	528
Rauzan	1 236
Ruch	598
Saint-Jean-de-Blaignac	463
Saint-Magne-de-Castillon	2 029
Saint-Michel-de-Montaigne	326
Saint-Pey-de-Castets	609
Saint-Vincent-de-Pertignas	357
Sainte-Colombe	422
Sainte-Florence	148
Sainte-Radegonde	435
	14 913

Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers	
Blasimon	909
Castelmoron-d'Albret	53
Castelviel	222
Caumont	142
Cazaugitat	225
Cleyrac	155
Coirac	209
Cours-de-Monségur	283
Coutures-sur-Dropt	98
Daubèze	154
Dieulivol	340
Landerrouet-sur-Ségur	100
Le Puy	407
Mauriac	236
Mesterrieux	230
Neuffons	145
Rimons	198
Sauveterre-de-Guyenne	1 853
Soussac	199
Saint-Antoine-du-Queyret	56
Saint-Brice	315
Saint-Félix-de-Foncaude	289
Saint-Ferme	340
Saint-Hilaire-du-Bois	79
Saint-Martin-de-Lerm	154
Saint-Martin-du-Puy	168
Saint-Sulpice-de-Guilleraques	230
Saint-Sulpice-de-Pommiers	250
Sainte-Gemme	190
Taillecavat	283
	8 512

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE



TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

Rapport annuel
téléchargeable sur le site
internet de l'USTOM
www.ustom.fr

Rapport d'activité présenté par Christian MALANDIT-SALLAUD, Président de l'USTOM.

Impression sur papier recyclé.

Rapport tenu à la disponibilité du public, téléchargeable sur le site internet ustom.fr

et adressé aux collectivités adhérentes de l'USTOM.

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, aux articles D2224-1 et suivants
du code général des collectivités territoriales et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.



RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_069-DE